

## Bilan 2021 du Télétravail

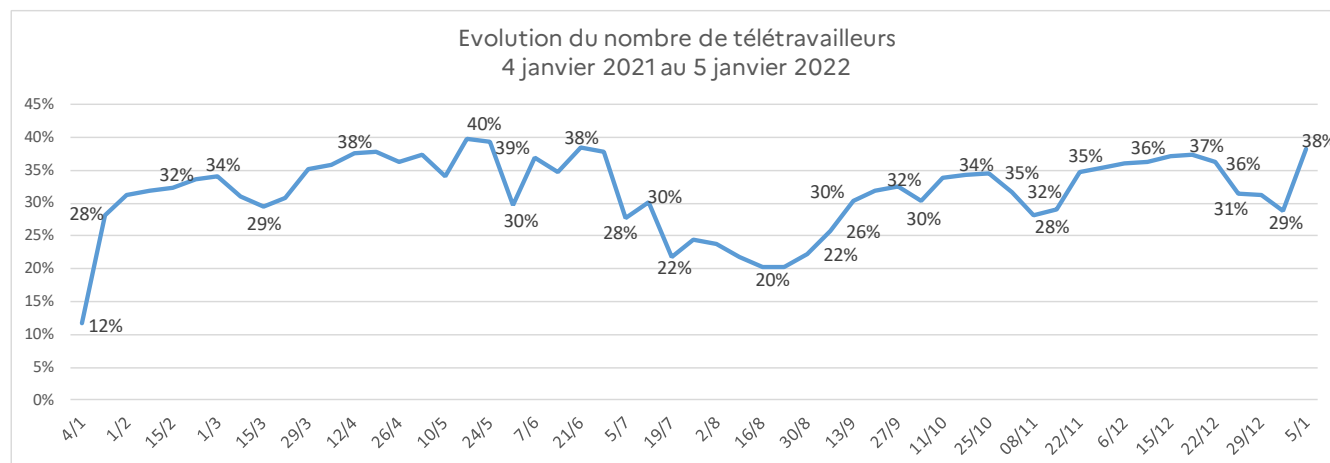
L'année 2021 a été marquée par une situation épidémique aiguë sur l'ensemble du territoire. Le télétravail, au même titre que les gestes barrières, a constitué un outil à part entière dans la gestion de cette crise qui a ainsi permis de limiter les déplacements et la présence sur site, tout en favorisant la poursuite de l'accomplissement des missions.

La mise en place du dispositif pérenne de télétravail géré dans SIRHIUS à compter du 15 juin est également un événement marquant de l'année 2021.

### 1. LE DISPOSITIF DU TÉLÉTRAVAIL PÉRENNISÉ EN 2021

En 2021, le **taux hebdomadaire** de télétravailleurs a **oscillé de 12 à 40 %** rythmé par l'évolution des consignes sanitaires (télétravail obligatoire ou recommandé) et par l'intérêt marqué des agents à travers une entrée massive dans le dispositif pérenne à compter de septembre.

Au 31 décembre 2021, 43 293 agents de la DGFIP bénéficiaient ainsi d'une ou plusieurs autorisations de télétravail répartis entre les catégories A<sup>+</sup> (11%), A (24%), B (43%) et C (22%).



Taux mensuel de télétravailleurs <sup>(1)</sup>		DGFIP		Direction : 68 (Haut-Rhin)	
Périodes clés 2021	mois				
Janvier à mars	janvier	38 974	39,3%	379	45,28 %
Avril et mai confinement	avril	48 828	49,2%	457	54,60 %
	mai	47 705	48,1%	448	53,52 %
Dispositif pérenne à compter du 15 juin	septembre	37 802	38,1%	345	41,22 %
	décembre	42 553	42,9%	422	50,42 %

(1) Source Sirhius décisionnel : nbre de télétravailleurs ayant télétravaillé au moins une demi-journée dans le mois sur les effectifs payés au 31/12

## 2. LES AMÉNAGEMENTS DE POSTE EN TÉLÉTRAVAIL

Une attention particulière a été portée au suivi des aménagements de poste à travers le retour des fiches de visite des médecins du travail qui ont préconisé le télétravail pour raisons médicales afin de protéger les agents vulnérables.

Données	Catégorie	Nombre de télétravailleurs selon la durée hebdomadaire du télétravail					Total par cat
		1J	2J	3J	4J	5J	
nationales	C	73	239	398	199	472	1 381
directionnelles		1		1	2	1	5
nationales	B	101	366	524	268	665	1 924
directionnelles		2	1	2	1	3	9
nationales	A	38	106	174	99	288	705
directionnelles			2		1		3
nationales	A+	8	33	41	6	47	135
directionnelles							0
nationales	<b>Total du nombre de télétravailleurs pour raisons médicales</b>						<b>4 145</b>
directionnelles							<b>17</b>
nationales	<b>Dont le nombre total d'agents en situation de vulnérabilité au sens de</b>						<b>2 703</b>
directionnelles	la circulaire du 9 septembre 2021						<b>8</b>

## 3. LES REFUS DE TÉLÉTRAVAIL ET RECOURS

Le nombre total de refus de télétravail au 31/12/2021 à la DGFIP est faible : 179 pour 53 500 autorisations accordées au 31 décembre 2021 (43 293 bénéficiaires d'au moins une autorisation), soit 3,3 pour 1 000, ce qui témoigne ainsi de la qualité de la concertation menée par les chefs de service avec leurs collaborateurs. Dans ce contexte, le nombre de recours demeure très limité.

Données recensées	nationales	directionnelles
Motif principal de refus par le chef de service	Nombre de refus par motif	
1. activités non éligibles	11	0
2. applications métier non accessibles à distance	1	0
3. manque d'autonomie de l'agent	55	0
4. éloignement du lieu d'exercice du télétravail	6	0
5. incompatibilité avec le fonctionnement du service	98	2
6. matériels indisponibles	8	0
Nombre total de refus	<b>179</b>	<b>2</b>

Données	Nature du recours	Cat A+	Cat A	Cat B	Cat C	Total
nationales	1. Recours hiérarchique	0	12	25	9	46
directionnelles		0	0	0	0	0
nationales	2. Recours en CAPL	0	3	4	0	7
directionnelles		0	0	0	0	0
nationales	3. Recours contentieux	0	0	0	0	0
directionnelles		0	0	0	0	0
nationales	<b>Nombre total de recours</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>29</b>	<b>9</b>	<b>53</b>
directionnelles		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### 4. L'ACCOMPAGNEMENT DU DÉPLOIEMENT DU TÉLÉTRAVAIL

➔ **L'effort d'équipement informatique** a concerné l'ensemble des structures de la DGFiP. Ainsi, au plan national, le taux d'équipement en matériel nomade est passé de 20 % fin 2019 à 86 % en décembre 2021 (90 % des agents sont actuellement équipés au sein de la DDFiP du Haut-Rhin).

➔ **En complément des e-formations existantes** (*Devenir télétravailleur* GRH 350 ET, *Manager les télétravailleurs* - GRH 355 ET), les responsables de service ont bénéficié à partir du mois de mai 2021 d'une **formation de deux jours** sur le management à distance conçue et organisée par l'ENFiP (*Management à distance* - ORG 550 T/F). Cette formation porte notamment sur les outils à mettre en place pour favoriser la cohésion des équipes lorsque celles-ci fonctionnent en mode hybride. Au niveau local, cette formation a été déployée à la DDFiP du Haut-Rhin à l'ensemble des cadres supérieurs.

➔ **Une communication enrichie régulièrement au plan national et local :**

##### - En faveur des agents

Les livrables et visuels présents dans la **rubrique télétravail** de l'intranet Ulysse seront actualisés en fonction des évolutions (guide de conseils pratiques à l'attention des télétravailleurs, foire aux questions-agents, etc.). Ils ont été récemment complétés d'un visuel sur les 10 nouveautés à retenir du nouveau dispositif.

### **- En faveur des directions et des chefs de service**

Dans l'[Espace du manager d'Ulysse cadres](#), des guides et fiches pratiques présentant les modalités d'organisation du collectif de travail, la prise en charge des agents confrontés à un contexte difficile ou encore l'usage des outils collaboratifs sont régulièrement actualisées.

### **- En faveur des référents télétravail**

Au-delà de la mise à disposition par le bureau RH-2C d'une importante documentation et de nombreux outils, la communauté WIFIP des référents télétravail permet de partager les questionnements et les réponses dans un esprit d'entraide et de réciprocité et de capitaliser et mutualiser les expériences et les bonnes pratiques.